



SYPOL.BE

SYNDICAT DE LA POLICE BELGE
SYNDICAAT VAN DE BELGISCHE POLITIE
GEWERKSCHAFT DER BELGISCHE POLIZEI

Le 11 mars 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sypol.be a pris connaissance de l'initiative de Mme la ministre de l'Intérieur visant à confier à l'Inspection Générale de la Police Fédérale et de la Police Locale une mission de contrôle quant à la comptabilité du Commissariat Général. Par souci d'efficacité, nous ne saurions trop recommander que cette démarche soit confiée à un réviseur d'entreprise.

En outre, si l'on veut tirer des enseignements profitables à toute l'organisation policière, plutôt que de se focaliser sur une personne, il est indispensable qu'une même démarche soit menée auprès de toutes les directions générales. Nous sommes convaincus que nous découvrirons ainsi de « bonnes pratiques », par une démarche comparative, utiles à toute la direction de la police intégrée, voire à toute la police fédérale. Nous savons que nos directeurs généraux ont une volonté totale de transparence et qu'ils apprécieront l'initiative qui renversera l'image négative que l'on fait de la police. Nous félicitons madame la Ministre de l'Intérieur pour sa décision mais il serait dommage que l'on n'en profite pas pour élargir la démarche.

Nous pensons que la question fondamentale qui doit animer la démarche n'est pas de savoir si un dirigeant doit démissionner, mais pour quelles raisons, dans un service autant contrôlé que la police, certains errements – pour peu que cela se confirme – sont possibles et il faut attendre une lettre anonyme pour s'interroger. Il s'agit alors de se demander plus fondamentalement ce qui ne fonctionne pas à la police fédérale. Comme nous avons le souci d'apporter notre appui à l'autorité, pour le bien de tous et principalement des citoyens, nous tenons à sa disposition les dizaines de courriers – restés pour la plupart sans réponse – que nous lui adressons depuis près de dix ans maintenant. Ils illustrent à suffisance quelques « problèmes » qu'une démarche indépendante ne manquera pas de mettre en évidence ».

Le Département Juridique SYPOL.BE

Bernard JEUSETTE

0496/25.13.19.

Responsable du département juridique

Frédéric ARCE

0495/24.19.11

Administrateur

